

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 FEVRIER 2013

Membres présents :

Mesdames Simone DELIOT, Marie-Françoise GIRARDET, Francine MOREL, Evelyne FEIN, Agnès LAURENT.

Messieurs : Didier PAINEAU, Bernard JOLYOT, Jean-Louis FUMEY, Bernard DROZ, Georges LIEVREMONT.

Membres absents excusés: Véronique REVEILLON.

Membres absents : Bruno CRETIN, Bernard DEVILLERS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis FUMEY.

Élément manquant sur le PV du 18/12/2012 : *Monsieur Mathieu a fait une remarque, fin 2012, sur l'état de vieillissement de la station d'épuration.* Approbation du PV du Conseil Municipal du 18/12/2012.

Demande du Maire de supprimer le point 3 trop prématuré et rajouter un point à l'ordre du jour : Devis d'achat de poteaux en pierre pour le cimetière.

1) Objet : Lotissement Les Hauts du Crey

- Tranche 1 : 21 parcelles sont réservées. 13 parcelles sont vendues et signées et le notaire a relancé toutes les pré-réservations. Les recettes actuelles sont de 585 000 € TTC sur 1 139 000 € TTC attendus. Les dépenses effectives sur la tranche 1 s'élèvent à 533 000 € (dont coût du prêt de 3 500 €).
- Impact sur les écoles :
Sur la rentrée septembre 2013 on comptera déjà 11 élèves en plus. Une ouverture de classe est obtenue pour septembre, suite au dossier déposé conjointement avec Mr GIROD, directeur de l'école primaire.
- Prévoir éclairage public pour la tranche 1 avant les travaux de finitions pour hiver 2013/2014. La discussion est ouverte avec demande d'avis à BEJ.
- Projet de plantations le long de la RD 13 :
Les pépinières Guillaume à Charcenne proposent :

142 arbustes	2 840 € HT (en conteneur 10 l)
Terreau	250 € HT
Massif (vers passage à niveau)	460 € HT

Location d'une mini pelle 450 € / jour. Les besoins sont d'environ 2 à 3 jours pour ce chantier. La plantation sera effectuée par l'employé communal et un employé de PTP.

Vote à l'unanimité **POUR** ce projet de plantations.
- Étude d'un projet d'habitat collectif.

Ce projet serait situé sur les parcelles 2, 3 et 4 et serait composé de 2 bâtiments de 4 appartements. Sur une base de 650 € de loyer, ce projet serait rentabilisé sur 20 ans (sur une base de 500 000 € par bâtiment).

Une autorisation doit être demandée à tous les co-signataires du lotissement et obtenir l'accord d'au moins les $\frac{3}{4}$. Les arguments concernant ce projet d'habitat collectif sont les suivants :

Apport de jeunes au village qui sont de futurs propriétaires potentiels, alimenter l'école en jeunes enfants scolarisés, hausse du capital des bâtiments communaux, favoriser la

population aux revenus moyens (loyers autour de 600 €/650 €), les revenus garantiraient le remboursement du prêt, une agence de location pour garantir la pérennisation des loyers.

Proposition de geler les 3 parcelles concernées et étude du projet par la commission.
Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de procéder à cette étude.

2) Objet : Lotissement Les Hauts du Crey

- Poursuite du projet d'urbanisation, ouverture de la tranche 2.

Plusieurs arguments abondent dans ce sens :

La tranche 1 est rentabilisée, maintenir l'attractivité sur notre village en renouvelant l'offre de terrains, maintenir un apport d'enfants au groupe scolaire.

Coût prévisionnel de la tranche 2 : 417 000 € / 15 parcelles.

Coût prévisionnel de la tranche 3 : 403 000 € / 15 parcelles.

Proposition d'une mise en vente dès janvier 2014 et début des travaux prévus dès septembre. **Vote à l'unanimité POUR** l'engagement des travaux de la tranche 2 et autorise le Maire à signer tous les documents.

- Choix géographique de la 2^{ème} tranche :

Proposition d'implanter la tranche 2 côté « gare » et la tranche 3 côté « petit crey ».

L'argument principal est la séparation de la zone résidentielle de la zone de chantier. De plus l'urbanisation côté « gare » pourra permettre d'entrer en négociation plus vite avec RFF pour créer un accès à la gare et au village. La proposition d'implantation est votée à **l'unanimité**.

Proposition est faite d'augmenter légèrement le prix de vente pour suivre l'inflation c'est-à-dire que le prix de vente au m² passerait de 65 € à 67€. Cette proposition est votée à **l'unanimité**.

3) Objet : Réfection toiture du presbytère

Des compléments de renseignements sur les devis vont être demandés. Ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain CM.

4) Objet : Café de la Place, projet d'achat et de rénovation

Rappel du Maire du droit de préemption pour la sauvegarde des commerces de proximité dans un rayon de 500m autour de l'église, voté à l'unanimité en conseil sur 2011.

Le propriétaire du café souhaite vendre son bien à 80 000 €, il est affiché en agence à 90 000 €.

Le Maire propose de faire une étude de faisabilité du projet par un architecte et présente un devis de 3 950 € HT pour réaliser cette étude. Le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité** pour réaliser cette étude.

5) Objet : Renouvellement de baux communaux

- GAEC Ménetrier : Loyer annuel de 319 € renouvellement du bail pour 3 ans.

Vote à l'unanimité POUR

- PAINEAU Didier : Loyer annuel de 16 € renouvellement du bail pour 3 ans.

Vote 9 voix POUR (Le Maire s'est abstenu de voter et s'est absenté lors du vote)

6) Objet : Convention du Conseil Général pour fonctionnement bibliothèque à vocation intercommunale

Le Conseil Général souhaite développer un projet de partenariat entre la médiathèque départementale et des médiathèques intercommunales (dont celle des Mots Passants à Saint-Vit auxquelles se rattachent des bibliothèques partenaires ; c'est le cas de la nôtre. Un projet de convention est proposé à l'étude au Conseil. Les liens avec la médiathèque de Saint-Vit seront renforcés par des échanges de documents, et marquera la fin du bibliobus. Les bibliothécaires bénévoles de notre commune ont fait part de leur souhait de ne pas informatiser notre collection ; le coût du logiciel étant élevé et le travail considérable. Le Conseil vote **POUR** à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer cette convention de partenariat avec le Conseil Général du Doubs.

6bis) Objet : Devis d'achat de piliers de pierre pour le cimetière

Dans le cadre de l'agrandissement du cimetière, le Maire propose l'achat de piliers en pierre, d'un montant de 4 000 €, pour mettre à l'entrée du futur cimetière dans le même esprit que l'ancien. Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**.

Questions diverses :

- 1) **CCAS : Achat d'un défibrillateur qui sera installé sur la façade du cabinet médical. Une marche du cœur et une inauguration auront lieu en mai.**
- 2) **Projet parking DCE engagé au 30 janvier et sera clôturée le 1^{er} mars à 17h et ouverture des plis. Les dossiers de subvention sont complets et le Conseil Général a, à ce jour, déjà accordé la subvention de voirie.**
- 3) **Groupe scolaire : Les marchés seront notifiés très prochainement après accord des dossiers de subvention.**
- 4) **Le RPI a voté le report de 1 an de la modification des rythmes scolaires (semaine de 4 jours et demi) des modifications techniques liées à l'ouverture du futur groupe scolaire dans l'année 2013/2014.**
- 5) **ZDE Une expo publique sur la commune est cette semaine en salle du conseil. Le préfet a signé l'accord de ZDE. Le 6 avril une visite sera organisée au Lomont.**

Fin de séance 22 h 55.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUIN 2013

Membres présents : Mesdames : Simone DELIOT, Agnès LAURENT, Véronique REVEILLON, Evelyne FEIN. Messieurs : Didier PAINEAU, Bernard JOLYOT, Bernard DROZ, Georges LIEVREMONT, Jean-Louis FUMEY.

Membres absentes excusées : Marie-Françoise GIRARDET et Madame Francine MOREL.

Membres absents : Messieurs Bernard DEVILLERS et Bruno CRETIN

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DROZ.

Approbation du procès verbal du conseil du 12 avril 2013 à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- 1- Présentation de l'étude de faisabilité pour la rénovation du café de la Place.**
- 2- Devis pour aire de jeux parc public.**
- 3- Devis avant-projet sommaire maison Chopard.**
- 4- Délibérations modificatives budgétaires.**
- 5- Répartition des taxes de fiscalité sur la ZDE.**
- 6- Mise en place Système Novater pour billetterie SNCF.**
- 7- Questions diverses.**

1-Présentation de l'étude de faisabilité pour la rénovation du café de la Place.

Présentation de l'avant projet de rénovation d'un logement (environ 60m²) et du café restaurant (environ 95 m²). Chiffrage opérationnel global est de 247 707 euros HT.

Présentation de la rentabilité de la location du logement.

Présentation d'une approche de la rentabilité de l'exploitation du café restaurant.

Rencontre avec le propriétaire pour connaître le prix proposé de la vente.

Etude de rentabilité du fonds avec la chambre de commerce du Doubs.

Un dossier chiffré et argumenté sera présenté au conseil du 11 juillet

2- Devis pour aire de jeux parc public.

Présentation deux modèles de jeux pour enfants.

Le choix se porte sur le modèle du catalogue de la Camif pour 9 421 euros (matériel, installation et garantie conformité).

Vote : Pour à l'unanimité

3-Devis avant-projet sommaire maison Chopard.

L'offre de la famille Chopard est constituée d'un lot indivisible d'un terrain et d'une maison mitoyenne à la cour de la mairie cadastré AD91.

Le débat porte sur l'opportunité de commander une étude au cabinet Ferrini 6 000€ HT portant sur les aménagements possibles de la maison. Cette étude faisant suite au relevé topographique précédemment effectué.

Le débat s'oriente vers l'opportunité pour la commune d'acquérir ce bâtiment. Le conseil prend en compte les autres projets en cours et l'absence de destination précise de ce bâtiment. Le vote porte sur l'achat de la maison.

Vote Pour : 1

Contre : 6

Abstention : 2 : Abandon du projet

4-Délibérations modificatives budgétaires.

Le maire rappelle au conseil qu'une prime de 1000 € est reversée à chaque propriétaire de parcelles du lotissement « Les Hauts du Crey » qui a souhaité installer une cuve à eaux pluviales.

Le financement de ces subventions pour installation de cuves à eaux est assuré par l'excédent que le budget lotissement reversera au final au budget principal. Il convient donc de voter une délibération modificative budgétaire comme suit :

Au budget Lotissement :

Dépenses sur le compte 6522 : 10 000 € financée par un complément de recettes au compte 7015 « vente de terrains » de 10 000 €.

Vote : Pour à l'unanimité

Il convient de voter les écritures suivantes en complément du budget lotissement 2013

Dépenses de fonctionnement compte 023	+ 414 533.55 €
Recettes d'investissement compte 021	+ 414 533.55 €
Recettes de fonctionnement compte 81 355 chap 042	+ 414 533.55 €
Recettes d'investissement compte 3355 chap 040	- 414 533.55 €
Dépenses au compte 608 chap 043	+ 1 000 €
Recettes au compte 796 chap 043	+ 1 000 €

Vote : Pour à l'unanimité

Budget Communal

En investissement :

Dépenses au compte 20422 subventions privées de 10000 €

Recettes du même montant au compte 021:virement de section fonctionnement

En fonctionnement :

Dépenses au compte 023 10000 € virement à section d'investissement

Recettes du même montant au compte 7551 : excédent budget annexe

Vote : Pour à l'unanimité

5-Répartition des taxes de fiscalité sur la ZDE.

Les calculs qui suivent sont basés sur l'hypothèse de l'installation des deux éoliennes sur le territoire de la commune de 2,5 MW.

Les taxes de fiscalités sur la ZDE se composent de parts fixes et de fiscalités additionnelles ou de zone.

Ressources financières fixes :

	CCVSV	Byans sur Doubs
IFER	17 500€	7 000€
Taxe Foncier Bâti	340€	44 405€
Loyer Communal	Néant	15 004€

Pour la part variable, le conseil communautaire propose une fiscalité de zone avec une répartition 50% CCVSV et 50% Commune de Byans. Répartition de 10 235 € correspondant à la CFE+CVAE.

Fiscalité de zone	CCVSV	Byans sur Doubs	CCVSV+Byans
	CET+CVAE+IFER +TFB	CET+CVAE+IFER +TFB+Loyer communal	
50% CCVSV 50% Byans sur Doubs	22 958 €	31 527 €	54 485 €

Le conseil est appelé à valider cette proposition.

Vote : Pour à l'unanimité

6-Mise en place Système Novater pour billetterie SNCF.

Proposition de la SNCF de mettre en place un système de vente de billets TER en mairie aux horaires d'ouverture de l'agence postale en substitution de la borne en gare déposée début juin. Vente de billets et abonnements TER Franche Comté (pas de billets grandes lignes).

Le vote sur ce projet est reporté à un prochain conseil dans l'attente de précisions de la part du percepteur et de la SNCF pour la mise en place d'une régie.

7-Questions diverses :

- A- Remplacement des 2 buts de foot sur le terrain de sport (Un but récemment cassé)
- B- Le CCAS a attribué le logement communal de l'ancienne poste et celui du presbytère.
- C- Création d'un site internet : www.byanssurdoubs.fr
- D- Lotissement : Maitre Roussel fait signer des promesses de ventes au lieu des pré-réservations comme précédemment.
- E- L'appel d'offre pour la deuxième tranche a été ouvert. Il est en cours d'analyse. Annonce des résultats au prochain conseil.
- F- Début des travaux d'aménagement du cimetière ce jour.
- G- Début des travaux du parking en septembre.
- H- ONF : Courrier à la direction départementale pour constater la carence du garde.
- I- Emploi d'été : Corentin Merelle est embauché pendant 3 semaines pendant les congés de l'employé communal.
- J- 3 Juillet réunion d'information sur la redevance incitative au foyer cinéma.
- K- Horaire d'été de la mairie et de l'agence postale :

Horaires de l'APC

DU 8 AU 26 JUILLET 2013 inclus

Lundi de 9h00 à 11h00
Mardi de 16h30 à 19h00
Jeudi de 9h00 à 11h00
Vendredi de 16h30 à 19h00
Samedi de 9h00 à 11h30

En AOÛT

Du lundi au vendredi de 16h30 à 19h00
Fermeture les samedi 3, 24 et 31 août

Horaires de Mairie

En juillet

Mardi et vendredi de 16h30 à 19h
Samedi de 9h à 11h30

En août

Fermeture des samedi 3, 24 et 31 août

Fin de séance 23h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET 2013

Membres présents : Mesdames : Simone DELIOT, Marie-Françoise GIRARDET, Agnès LAURENT, Francine MOREL. Messieurs : Bernard DROZ, Jean-Louis FUMEY, Bernard JOLYOT, Georges LIEVREMONT, Didier PAINÉAU,

Membre absente excusée : Madame Evelyne FEIN donnant procuration à Bernard JOLYOT

Membres absents : Madame Véronique REVEILLON Messieurs Bruno CRETIN et Bernard DEVILLERS

Secrétaire de séance : Mme Simone DELIOT

Approbation du procès verbal du conseil du 25 juin 2013 à l'unanimité des présents.

Ordre du jour

- 1 **Composition du conseil de communauté de communes CCVSV pour la prochaine mandature.**
- 2 **Révision du taux du prêt pour le lycée agricole pour les 3 prochaines années**
- 3 **Choix des entreprises pour les travaux de la tranche 2 du lotissement**
- 4 **Autorisation de signature de la convention avec le syndicat scolaire pour le financement du parking communal**
- 5 **Questions diverses**

Monsieur le maire propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour de ce conseil municipal

- **Convention avec JARDINOT pour aménagement d'un verger pédagogique**
- **Convention avec le conseil général du Doubs et le SYDED pour subvention parking communal**
- **Modification de la tranche 2 du lotissement**

Le conseil municipal accepte le rajout des 3 points à l'unanimité.

1-Composition du conseil de communauté de communes CCVSV pour la prochaine mandature

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de ;

- la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée par
- la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération Codifiées aux articles L 5211-6-1 et suivants ;

il convient de définir des nouvelles modalités de représentation des communes membres au sein de l'organe délibérant de la CCVSV

Par dérogation à l'application du droit commun, un autre schéma, par accord local, peut être décidé. Pour un accord local, la répartition doit respecter plusieurs règles :

- tenir compte de la population de chaque commune
- chaque commune doit disposer d'au moins un siège
- le nombre de sièges ne peut être supérieur à 25% du nombre défini par le droit commun (soit un maximum de 41 sièges pour la CCVSV)

Pour être applicable, l'accord local doit être validé par 2/3 au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant 2/3 de la population.

Après discussions, le conseil communautaire de la CCVSV propose que soit adopté le modèle de répartition suivant :

- Un siège par commune

- Un siège supplémentaire par seuil de 500 habitants
- Soit :

Communes	Population légale au 1 ^{er} janvier 2013	Répartition selon un seuil de 500 Habitants
ABBANS-DESSOUS	235	1
ABBANS-DESSUS	307	1
BERTHELANGE	267	1
BYANS-SUR- DOUBS	566	2
CORCELLES-FERRIERES	189	1
CORCONDRAZ	125	1
ETRABONNE	196	1
FERRIERES- LES- BOIS	322	1
LANTENNE- VERTIERE	538	2
MERCEY- LE- GRAND	480	1
POUILLEY- FRANÇAIS	778	2
ROSET- FLUANS	457	1
SAINT- VIT	4 707	10
VELESMES- ESSARTS	325	1
VILLARS- ST- GEORGES	246	1
VILLERS- BUZON	262	1
TOTAL	10 000	28

Le texte de loi précise que seules les communes ne disposant que d'un seul siège, désigneront un suppléant qui pourra participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du délégué titulaire.

Les explications entendues, les conseillers municipaux sont appelés à :

- accepter l'application du schéma de répartition « un siège supplémentaire par seuil de 500 habitants »
- autoriser le Maire à signer les documents relatifs à ce point

Vote : Pour à l'unanimité

2-Révision du taux du prêt pour le lycée agricole pour les 3 prochaines années

Monsieur le maire rappelle que le prêt du Crédit Agricole relatif à l'achat du lycée agricole est révisable tous les 3 ans et indique que le nouveau taux actuel applicable le 19/11/2013 est d'environ 0.33 % d'intérêts pour les 3 prochaines années au lieu de 1.22 %, le capital est de 125 000 €.

Le conseil municipal décide de conserver le prêt relatif à l'achat de l'ancien lycée agricole jusqu'à son échéance finale le 19/08/2019. **Vote : Pour à l'unanimité**

3-Choix des entreprises pour les travaux de la tranche 2 du lotissement.

Monsieur le Maire informe le conseil du résultat de la consultation pour les travaux de viabilisation de la tranche 2 et la finition de la tranche 1 du Lotissement « les Hauts du Crey ».

Le maître d'œuvre; le cabinet BEJ a divisé les travaux en deux lots :

Lot 1- réseaux humides tranche 2 et finitions de voirie tranche 1

Chiffrage opérationnel 430 000 € HT

Lot 2- réseaux secs tranche 2 et éclairage public tranche 1

Chiffrage opérationnel 120 000 € HT

Soit un total de 550 000 € HT

Pour le lot 1, le conseil municipal accepte la proposition de la maîtrise d'œuvre et choisit à l'unanimité l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant HT de 394 630 €

Pour le lot 2, le conseil municipal accepte la proposition de la maîtrise d'œuvre et choisit à l'unanimité l'entreprise SOBECA pour un montant HT de 74 074.50 €

Soit un total de 468 704.50 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés correspondants et tous documents administratifs nécessaires à ce projet : **Vote : Pour à l'unanimité**

4-Autorisation de signature de la convention avec le syndicat scolaire pour le financement du parking communal.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération votée lors du comité syndical du 5 novembre 2012 visée le 7 novembre 2012 du Syndicat Scolaire Byans Villars les Abbans approuvant le plan de financement du parking communal mutualisé avec le futur groupe scolaire.

Ce plan de financement prévoit la participation du syndicat scolaire à hauteur de 125 000 € sur la base du chiffre opérationnel. Il est donc nécessaire d'établir une convention avec le syndicat scolaire afin de percevoir la participation de ce groupement.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le syndicat scolaire et à établir le titre de recette de 125 000 € correspondant. **Vote : Pour à l'unanimité**

5-ADHESION AVEC JARDINOT : le Jardin du Cheminot.

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de création d'un verger pédagogique au parc en partenariat avec le Directeur d'Ecole de Byans et JARDINOT.

Pour ce faire, il convient d'adhérer à JARDINOT : association nationale des jardins familiaux et collectifs issus du personnel de la SNCF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'adhésion annuelle de 21 € à l'association JARDINOT et autorise le maire à signer tous documents administratifs nécessaires à cette adhésion

Vote : Pour à l'unanimité

6-Convention avec le conseil général du Doubs pour l'aménagement de la RD 13 : projet de parking communal.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Département du Doubs dans le cadre de l'opération d'aménagement de la RD 13 - Rue d'Osselle.

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de cette opération. Elle expose notamment les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties, permettant à la commune de satisfaire aux conditions d'éligibilité du FCTVA.

Subvention allouée par le Département : 41 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour passer une convention avec le département du Doubs et autorise le Maire à signer ladite convention. **Vote : Pour à l'unanimité**

7-Transfert au SYDED des Certificats d'économies d'énergies : signature d'une convention.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'opération parking communal désignée ci-après potentiellement génératrice de Certificats d'Economies d'Energies (CEE) au fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SYDED et assurée par ses soins.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

1. Accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par l'opération susvisée
2. Autorise le maire à signer la convention correspondante de transfert des CEE

Vote : Pour à l'unanimité

8-TRANCHE 2 LOTISSEMENT LES HAUTS DU CREY : Modification

Monsieur le Maire rappelle la poursuite du projet d'urbanisation avec l'ouverture de la tranche 2 de 15 parcelles Coté Voie Ferrée.

Lors de sa séance du 11 février 2013, le conseil municipal a décidé de fixer le pris à 67 € le m² pour le prix de vente des 15 parcelles de la tranche 2. .

Suite à une demande d'un couple qui souhaite acquérir 2 parcelles contigües bordure tranche 2 et future tranche 3, le conseil municipal décide de modifier le nombre de parcelles mises en vente dans la tranche 2.

La tranche 2 sera donc composée de 16 parcelles : de la n°26 à la n°41.

Vote Pour à l'unanimité

9-QUESTIONS DIVERSES

- PARKING COMMUNAL

Un accord a été trouvé avec le Syndicat Ecclésiastique pour une cession de terrain afin de déplacer la voirie départementale et d'améliorer la visibilité en échange du raccordement du foyer cinéma aux égouts.

- TRANCHE 2 LOTISSEMENT

Bornage cet été et début des travaux au 1^{er} septembre

- ONF

Suite à une réunion avec les services départementaux, les coupes de bois prévues à la vente ce printemps dernier sont retirées.

- CAFE DE LA PLACE

En attente des études complémentaires, décision reportée au conseil municipal de septembre.

- PARC PUBLIC DE L'ANCIEN LYCEE AGRICOLE

Les bancs ont été réaménagés, un nouveau chemin accessible en poussette. Profitez de cet été pour vous détendre et vous promener dans ce parc.

Prochain conseil municipal : lundi 16 septembre 2013

Fin de séance 21h45

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2013

Membres présents : Mesdames : Simone DELIOT, Evelyne FEIN, Agnès LAURENT, Véronique REVEILLON. Messieurs : Bernard DROZ, Jean-Louis FUMEY, Bernard JOLYOT, Georges LIEVREMONT, Didier PAINEAU,

Membre absente excusée : Madame Francine MOREL

Membres absents : Madame Marie-Françoise GIRARDET Messieurs Bruno CRETIN et Bernard DEVILLERS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Louis FUMEY

Approbation du procès verbal du conseil du 11 juillet 2013 à l'unanimité des présents.

Ordre du jour

- 1 **Projet de réhabilitation du café de la Place : bilan des différentes études et du financement**
- 2 **Convention ATESAT 2013**
- 3 **Transfert délaissé RD 101 à la commune**
- 4 **Présentation du rapport d'expertise des tilleuls du cimetière**
- 5 **Fonds de Solidarité Logement : proposition pour 2013**
- 6 **Autorisation de signature des actes notariés de cessions de terrains dans le cadre de l'aménagement du parking communal**
- 7 **Présentation du rapport d'activités et du service d'élimination des déchets pour l'année 2012 de la CCVSV**
- 8 **Questions diverses**

1- Projet de réhabilitation du café de la Place : bilan des différentes études et du financement

Le conseil décide le report de cet ordre du jour au prochain conseil en attendant le retour des propositions des banques et la rencontre avec le propriétaire

2-Convention ATESAT 2013

La commune demande le maintien de l'assistance technique de l'Etat pour 2013 pour un coût de 250.75 €

Vote : Pour à l'unanimité

3-Transfert délaissé RD 101 à la commune

Suite à une modification de tracé sur le RD 101 - Route de Villars- le Département propose de délaissé à la commune la partie de route de l'ancien tracé.

Le conseil municipal accepte le transfert du délaissé RD 101 à la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

4-Présentation du rapport d'expertise des tilleuls du cimetière

Un rapport d'expert a été demandé pour les arbres devant le cimetière pour un coût de 450€. 2 arbres sont sains et ne présentent que peu de risques, 1 arbre est dangereux avec risque de cassure ou de déracinement.

Le conseil municipal propose d'abattre l'arbre le plus dangereux. Une demande doit être présentée à la DRAC - Direction Régionale de l'Architecture car les tilleuls près du cimetière sont classés.

5-Fonds de Solidarité Logement : proposition pour 2013

Monsieur le maire rappelle l'existence du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées - PDALPD-

Le FSL intervient pour toutes personnes éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le conseil municipal décide de contribuer au versement de 0.61 € par habitant pour le fonds de solidarité logement.

VOTE : POUR à l'unanimité.

6-Autorisation de signature des actes notariés de cessions de terrains dans le cadre de l'aménagement du parking communal

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer les actes notariés pour la cession de terrains du syndicat ecclésiastique à la commune et de la Société IMMOBYANS à la commune.

VOTE : POUR à l'unanimité.

7-Présentation du rapport d'activités et du service d'élimination des déchets pour l'année 2012 de la CCVSV

192 kg de déchets/hab par an sur la CCVSV + 72 kg/hab de produits recyclables et 52 kg de verre.

6 déchetteries sont situées sur le territoire de la CCVSV ; pour Byans, la fréquentation a augmenté de 10 % en 2012 alors que les 5 autres ont une tendance à la baisse.

L'ensemble du rapport sera envoyé aux conseillers par mail.

8-Questions diverses

- Extension du cimetière

Les travaux d'aménagement de base sont terminés. Le portail sera posé avant la Toussaint. La commission se réunira courant octobre pour poursuivre l'étude d'aménagement. Les travaux de réalisation du parking seront terminés courant octobre.

- Eclairage public

L'éclairage du centre du village a pris la foudre début août : 12 luminaires sont à remplacer.

Il est proposé de remplacer les luminaires complets par des sodiums soit 450 € par point lumineux. Une demande d'indemnisation du sinistre a été transmise aux assurances.

- ONF

Une réunion a eu lieu avec les responsables de l'ONF qui proposent d'assurer une tournée de visite des forêts le vendredi 4 octobre 2013

- Voyage Collège de Quingey pour les 6^{ème} à Pierrefontaine.

4 élèves y participent pour un coût de 100 € par enfant.

Le conseil décide de contribuer à hauteur de 50 € par élève soit 200 € pour le voyage

- Commission Assainissement

La commission se réunira le 7 octobre 2013 à 18h00.

Fin de séance 21h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2013

Membres présents : Mesdames : Simone DELIOT, Evelyne FEIN, Véronique REVEILLON. Messieurs : Bernard DROZ, Jean-Louis FUMEY, Bernard JOLYOT, Georges LIEVREMONT, Didier PAINEAU,
Membre absente excusée : Madame Agnès LAURENT,
Membres absents : Mesdames Marie-Françoise GIRARDET et Francine MOREL, Messieurs Bruno CRETIN et Bernard DEVILLERS

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard JOLYOT

Approbation du procès verbal du conseil du 16 septembre 2013 à l'unanimité des présents.

Ordre du jour

1. **Projet de réhabilitation du café de la Place : bilan des différentes études et du financement. Décision.**
2. **Extension du cimetière : Présentation des devis pour les aménagements.**
3. **Projet éolien : 6 modèles de délibérations : Autorisation de dépôt de Permis de Construire et d'autorisation d'exploiter Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ; Accord sur l'emprunt de la voirie communale (accès, surplomb, câble) ; Autorisation de dépôt d'un dossier de défrichement ; Avis de la mairie sur la remise en état du site au moment du démantèlement ; Avis de la mairie sur la remise en état du site au moment du démantèlement ; Déclaration de projet et mise en compatibilité des documents d'urbanisme**
4. **Devis de travaux bâtiments communaux : cabinet médical, presbytère, appartement bâtiment mairie, logement route de la grotte.**
5. **Bail presbytère.**
6. **Renouvellement bail Monsieur Lalarme.**
7. **Affaire DJAAFER : Etat de la dette et examen de l'arrêt des astreintes.**
8. **Demande de subvention : fontaine rosier.**
9. **Durée d'amortissement des subventions pour cuves à eau, au lotissement.**
10. **Servitude ERDF transformateur route de la saline.**
11. **Remboursement sinistre église.**
12. **Devis chapiteau vitabri.**
13. **Diagnostic solidité charpente métallique parc.**
14. **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.**
15. **Stationnement boulangerie.**
16. **Projet de création d'un local employé communal dans le groupe scolaire.**
17. **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche Comté) pour la toiture du 5 rue Jouffroy d'Abbans.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Dans le cadre de la procédure de péril ordinaire et de travaux d'office, la Commune est maître d'ouvrage de ces travaux. Un devis de réparation pour 11 710 € HT est présenté au conseil avec une subvention de 50 % de la DRAC soit 5855 €. Départ de la famille occupante prévue pour le 16 décembre 2013. Le conseil autorise le Maire à demander une subvention auprès de la DRAC.

VOTE POUR A L'UNANIMITE.

1- Projet de réhabilitation du café de la Place : bilan des différentes études et du financement. Décision.

Suite à la négociation avec le propriétaire du Café de la Place, le conseil prend la décision d'acheter le bar pour un prix de 78 000 € + 2500 € environ de frais notariaux.

Le conseil autorise le Maire à signer les actes notariés relatifs à cette acquisition.

VOTE : 7 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

2- Extension du cimetière : Présentation des devis pour les aménagements.

La commission Cimetière réunie le 10 octobre 2013 propose un ensemble d'aménagement pour un coût de 15 000 € + les travaux de terrassement.

- En entrant à gauche il y a la place pour installer 9 caveaux de deux places et à droite un caveau de quatre places.
- La zone cinéraire sera aménagée en une rangée de douze cavurnes de 50X50 pour les urnes et pour y accéder des pas japonais. Le reste sera aménagé au fur et à mesure.
- Proposition de mettre quatre bancs : un banc dans le nouveau cimetière, un banc dans le jardin du souvenir, un banc dans le cimetière intermédiaire et un dans l'ancien cimetière tous en granit griduta.
- Proposition de mettre un cercle de dispersion dans le jardin du souvenir, à la place du columbarium qui sera enlevé, puits de dispersion de un mètre de haut et de diamètre surplombée d'une couronne de 1m30 de diamètre en granit et des pierres au milieu de même couleur, le tout entouré par des petits arbustes bas. Cela permet d'avoir un lieu précis de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir et non pas dans l'herbe.
- En montant dans le jardin du souvenir depuis le cimetière intermédiaire proposition est faite d'installer quatre stèles prédécoupées pour pouvoir mettre des plaques commémoratives de même taille selon la volonté des gens de le faire ou non.
- Explication des coûts :

Cave-urne 50X50 : 105€ pièces X12, soit 1260 €.

Caveau deux places norme NF : 842 € pièces + 160 € kit inhumation X9 + un kit, soit 7738€.

Caveau 4 à 6 places : 1409 €.

Les caveaux sont hors pris de pause et en l'attente d'un prix.

Banc droit en granit : 455 € X4, soit 1820 €.

Stèle porte nom : 2105 € l'ensemble des 4 stèles.

Cercle dispersion : 1000 €.

Pour l'instant tout ces prix sont hors prix des TP en attente de devis.

Le conseil municipal adopte le projet présenté.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3-Projet éolien : 6 modèles de délibérations : Autorisation de dépôt de Permis de Construire et d'autorisation d'exploiter Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ; Accord sur l'emprunt de la voirie communale (accès, surplomb, câble) ; Autorisation de dépôt d'un dossier de défrichement ; Avis de la mairie sur la remise en état du site au moment du démantèlement ; Avis de la mairie sur la remise en état du site au moment du démantèlement ; Déclaration de projet et mise en compatibilité des documents d'urbanisme

1/ ZDE : ACCORD SUR L'EMPRUNT DE LA VOIRIE COMMUNALE - ACCES - SURPLOMB - CABLE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte du projet de parc éolien les Deux Vallées sur les communes de Quingey, Lombard et Byans-sur-Doubs. Le Maire présente également les principales caractéristiques du projet de parc éolien. Il est en particulier indiqué aux conseillers municipaux que le parc sera constitué de 8 éoliennes, 2 postes de livraison, l'accès et le câblage inter éolienne. Pour ce faire, la société Opale Velocita Energies a besoin des autorisations suivantes de la part de la Commune :

- Autorisation d'accéder aux voies communales pour la construction, la maintenance et l'exploitation du parc éolien des Deux Vallées ;
- Autorisation de surplomb des voies par les pales des éoliennes;
- Autorisation de passage des câbles le long des voies ;

La société Opale Velocita Energies propose de signer une promesse de convention de servitudes d'accès, de surplomb et de passage de câble.

Cette convention précise notamment que la société Opale Velocita Energies prendra en charge, à l'issue de la construction du parc éolien, tous les travaux de réfection de la voirie communale si des dégradations inhérentes au chantier ont été constatées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise la société Opale Velocita Energies à emprunter les voies pour le passage des convois nécessaires à la construction, l'exploitation et la maintenance du parc éolien
- Autorise monsieur le Maire à signer ladite promesse de convention de constitution de servitudes d'accès, de surplomb et de passage de câble sur les voies.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2/ ZDE : AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEFRICHEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte du projet éolien les Deux Vallées sur les communes de Quingey, Lombard et Byans-sur-Doubs.

Le Maire présente également les principales caractéristiques du projet de parc éolien. Il est en particulier indiqué aux conseillers municipaux que le parc sera constitué de 8 éoliennes, 2 postes de livraison, l'accès et le câblage inter éolienne et dont 2 éoliennes se situent sur des parcelles appartenant à la commune de Byans-sur-Doubs.

- Considérant que la réalisation du projet des Deux Vallées, porté par la société Opale Velocita Energies et implanté sur le territoire de la commune de Byans-sur-Doubs, nécessite le défrichement préalable d'une partie de certaines parcelles appartenant à la commune sur une surface totale de 50 ares, répartie sur les parcelles AL40 et AL42 de la commune.
- Considérant qu'en tant que propriétaire de ces parcelles, il appartient à la commune de Byans-sur-Doubs de solliciter, auprès des services de l'Etat, cette autorisation de défrichement.
- Considérant qu'une promesse de bail a été signée avec la commune et l'ONF pour accueillir ce parc éolien sur les forêts communales
- Considérant que ces éoliennes se situent dans le périmètre de la ZDE Quingey-Val Saint Vitois autorisée par le préfet le 21 janvier 2013
- Considérant que la réalisation du dossier de demande d'autorisation de défrichement et le dépôt de celui-ci peuvent être confiés à la société Opale Velocita Energies, mandatée à cet effet par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat confiant à la société Opale Velocita Energies, notamment, le dépôt, au nom et pour le compte de la commune, de la demande d'autorisation de défrichement concernant les parcelles listées ci-dessous et la représentation de la commune auprès des services de l'Etat dans le cadre de l'instruction de cette demande.

Commune	Section	Parcelle	Lieu dit	Surface concernée
Byans-sur-Doubs	AL	40	LA TEIGE	25 ares
Byans-sur-Doubs	AL	42	LA TEIGE	25 ares

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3/ ZDE : Autorisation de dépôt de Permis de Construire et d'autorisation d'exploiter Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte du projet éolien les Deux Vallées sur les communes de Quingey, Lombard et Byans-sur-Doubs que la SAS Energies des Deux Vallées souhaite construire et exploiter sur le territoire communal Byans-sur-Doubs.

Le Maire présente également les principales caractéristiques du projet de parc éolien. Il est en particulier indiqué aux conseillers municipaux que le parc sera constitué de 8 éoliennes, 2 postes de livraison, l'accès et le câblage inter éolienne, dont 2 éoliennes se situent sur des terrains appartenant à la commune.

- Considérant que le plan d'aménagement des éoliennes sur les terrains communaux a été défini à partir des résultats d'études complètes environnementales, paysagères et techniques.
- Considérant que ces éoliennes se situent dans le périmètre de la ZDE Quingey - Val Saint Vitois autorisée par le Préfet le 21 janvier 2013

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Valide la proposition d'aménagement du parc éolien les Deux Vallées par la SAS Energies des Deux Vallées sur les terrains communaux
- Autorise la SAS Energies des Deux Vallées à déposer la demande de Permis de Construire et le dossier de demande d'Autorisation d'Exploiter d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- Autorise Monsieur le Maire à signer le document d'Autorisation du dépôt du Permis de Construire et le dossier de demande d'Autorisation d'Exploiter ICPE sur les terrains communaux listés ci-dessous :

Section	Numéro	Lieu dit
AL	40	LA TEIGE
AL	42	LA TEIGE

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4/ ZDE : AVIS DE LA MAIRIE SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE AU MOMENT DU DEMANTELEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte du projet éolien les Deux Vallées sur les communes de Quingey, Lombard et Byans-sur-Doubs.

Le Maire présente également les principales caractéristiques du projet de parc éolien. Il est en particulier indiqué aux conseillers municipaux que le parc sera constitué de 8 éoliennes, 2 postes de livraison, l'accès et le câblage inter éolienne.

- Considérant que l'article 512-6 du code de l'environnement alinéa 7, précise que dans le cadre d'une demande d'autorisation d'exploiter ICPE, l'avis du Maire est joint à la demande sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.
- Considérant que l'article 90 de la loi Grenelle 2 2010-788 du 12 juillet 2010 précise « l'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site ». L'arrêté du 26 août 2011 en fixe les modalités.

La SAS Energies des Deux Vallées propose d'appliquer une remise en état conformément à la réglementation en vigueur au moment du démantèlement. La réglementation actuelle est régie par l'arrêté du 26 août 2011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte les modalités de remise en état du site sur la commune lors de l'arrêt de l'installation proposées par la SAS Energies des Deux Vallées
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avis sur la remise en état du site présenté ci-dessous :

VOTE POUR A L'UNANIMITE

**5/ ZDE : Avis de la mairie sur la remise en état du site au moment du démantèlement
COMMUNE DE BYANS-SUR-DOUBS (propriétaire).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte du projet éolien des Deux Vallées sur les communes de Quingey, Lombard et Byans-sur-Doubs que la SAS Energies des Deux Vallées souhaite construire et exploiter sur le territoire communal Byans-sur-Doubs.

Le Maire présente également les principales caractéristiques du projet de parc éolien. Il est en particulier indiqué aux conseillers municipaux que le parc sera constitué de 8 éoliennes, 2 postes de livraison, l'accès et le câblage inter éolienne dont 2 éoliennes situées sur les terrains appartenant à la commune et listés ci-dessous :

Commune	Section	Parcelle	Lieudit
Byans-sur-Doubs	AL	40	LA TEIGE
Byans-sur-Doubs	AL	42	LA TEIGE

Considérant que l'article R. 512-6, al.7 du code de l'environnement prévoit que, dans le cadre d'une demande d'autorisation d'exploiter ICPE, est joint à la demande l'avis du propriétaire du site sur l'état dans lequel devra être remis ledit site lors de l'arrêt définitif de l'installation ;

Considérant que l'article L. 553-3 du Code l'environnement, issu de l'article 90 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dispose que « l'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent (...) est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation d'activité».

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011 et l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en l'état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent en fixent les modalités.

La SAS Energies des Deux Vallées se conformera à la réglementation en vigueur au moment du démantèlement du parc.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, la remise en état étant effectuée par la SAS Energies des Deux Vallées conformément à la réglementation en vigueur au moment du démantèlement sur les parcelles listées ci-dessous
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avis sur la remise en état du site

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6/ ZDE : DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte du projet de parc éolien des Deux Vallées sur les communes de Quingey, Lombard et Byans-sur-Doubs :

- Le projet retenu comporte 8 éoliennes d'une hauteur maximale en bout de pale de 150 m. Leur implantation est intégralement prévue en forêt communale soumise au régime forestier.
- Pour Quingey (POS) et Byans-sur-Doubs (POS, en cours de révision en PLU), les forêts communales concernées par l'implantation de 5 éoliennes sont des Espaces Boisés Classés (EBC).
- Le défrichement étant interdit en EBC, il est nécessaire de modifier les documents d'urbanisme afin de :
 - a. Permettre le dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement
 - b. Rendre les documents d'urbanisme compatibles avec un permis de construire éolien.

Le conseil municipal a pris connaissance des dispositions suivantes qui permettent le déclassement des EBC par le biais de la procédure dite de « *déclaration de projet et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme* » et qui a fait l'objet de plusieurs réunions de travail et d'une validation de la part de la DDT du Doubs :

- Considérant l'article L. 300-6 du Code de l'urbanisme, qui permet aux collectivités, leurs groupements et les établissements publics fonciers et d'aménagement, de se prononcer sur l'intérêt général d'une « action ou opération d'aménagement » au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme ;
- Considérant l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme qui dispose que « *les actions ou opérations d'aménagement ont pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, [...]» ;*
- Considérant que le développement des énergies renouvelables est considéré d'intérêt général et qu'un parc éolien constitue une nouvelle activité économique ;
- Enfin, considérant que, toujours selon l'article L. 300-6 du code de l'environnement, la déclaration de projet peut être prise par décision conjointe d'un groupement de collectivités territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte de lancer une procédure conjointe de « *déclaration de projet et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme* » avec les communes de Quingey et Lombard (cette dernière n'étant pas concernée par une mise en compatibilité des documents d'urbanisme).
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette procédure de « *déclaration de projet et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme* ».

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4- DEVIS DE TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX : cabinet médical, presbytère, appartement bâtiment mairie, logement route de la grotte.

4 devis sont présentés au conseil pour l'entretien des bâtiments communaux pour un coût de 7666.22 € TTC (changement de vannes thermostatiques au cabinet médical et au presbytère, changement de la douche au logement de la mairie et au presbytère et changement de la porte et des fenêtres au logement Rte de la Grotte)

Le conseil municipal accepte les propositions de travaux et les devis présentés.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5- BAIL PRESBYTERE.

Le loyer est fixé à 650 € mensuel avec déduction de 5 mois de loyer pour couvrir le coût des travaux entrepris par les locataires lors de leur installation.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6- RENOUELEMENT DU BAIL DU LOGEMENT 1^{ER} ETAGE DE LA MAIRIE. Renouèlement du bail pour 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2013 pour un loyer de 363.89€.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7-Affaire DJAAFER : Etat de la dette et examen de l'arrêt des astreintes.

Ce point est annulé faute de courrier du requérant.

8-Demande de subvention : Fontaine Rosier.

Le conseil municipal sollicite une subvention parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur HUBERT au titre de la réserve parlementaire pour des travaux de restauration de la FONTAINE ROSIER pour un coût de 31 503.97 € HT.

Le conseil autorise le maire à déposer et signer la demande de subvention correspondante.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

9- Durée d'amortissement des subventions pour cuves à eau, au lotissement.

Le maire rappelle qu'une subvention d'équipement de 1000 € est versée à chaque propriétaire installant une cuve d'au moins 3000 litres pour la récupération des eaux pluviales sur les parcelles du nouveau lotissement.

Ces dépenses d'équipements doivent faire l'objet d'amortissement.

Le conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipements pour l'installation de cuves à eaux pluviales à 3 années à compter de 2014.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

10- SERVITUDE ERDF POUR TRANSFORMATEUR ROUTE DE LA SALINE.

Le conseil municipal accepte l'encaissement de 150 € relatif à la servitude ERDF pour la pose d'un transformateur Route de la Saline.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

11-REMBOURSEMENT SINISTRE EGLISE.

Le conseil municipal accepte le remboursement par l'assurance AVIVA d'un acompte de 2315.45 € pour le sinistre intervenu sur le toit de l'église (infiltrations d'eau).

VOTE POUR A L'UNANIMITE

12-DEVIS CHAPITEAU VITABRI.

Le conseil accepte le devis de 6575.37 € TTC pour l'achat de 2 chapiteaux VITABRI, modèles de 4.5 m x 3 m chacun.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

13-DIAGNOSTIC SOLIDITE CHARPENTE METALLIQUE AU PARC.

Le conseil accepte le devis de 837.20 € TTC établi par SOCOTEC pour diagnostic de la solidité de la charpente métallique au parc.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

14-CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL.

Le conseil municipal autorise le Centre de Gestion du Doubs à renégocier le contrat d'assurance du personnel couvrant les risques statutaires des agents communaux qui devra être renouvelé pour le 1^{er} janvier 2015.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

15-STATIONNEMENT BOULANGERIE.

Le conseil municipal accepte la proposition d'établir un arrêté municipal règlementant les arrêts devant la boulangerie des véhicules pour améliorer la sécurité des usagers et des piétons.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

16-PROJET DE CREATION D'UN LOCAL COMMUNAL DANS LE GROUPE SCOLAIRE.

Le conseil municipal approuve le projet de création d'un atelier communal prévu à la place de l'ancien amphithéâtre du lycée agricole.

Une convention avec le syndicat scolaire Byans Villars Les Abbans sera établie pour les modalités.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

17-QUESTIONS DIVERSES.

1/ Fermeture de la maison de retraite Château aux Combes prévue le 31 mars 2014.

2/ Travaux parking communal : réception des travaux semaine prochaine.

3/ Réunion sur le passage du Tour de France en juillet 2014 prévue en Préfecture le 7 janvier 2014.

Fin de séance 23h00.